

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR



LE 3 MARS 2025 A LIEU UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR, À 19h30, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, LIEU ORDINAIRE DU CONSEIL

Sont présents: Mesdames les conseillères Cynthia Dumont et Émilie Belzile ainsi que monsieur le conseiller Jérémy Robert sous la présidence de M. Bruno Bonesso, maire;

Dominique Létourneau, directrice générale, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal du 3 février 2025
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février
- 4- Adoption des comptes de février 2025 et des dépenses d'investissement
- 5- Correspondance
 - A) Représentante municipale - OMH
 - B) Représentation municipale - Souper Gala Bénéfice
 - C) Acceptation de l'offre de service de DHC avocats - récupération de taxes
- 6- Appui - demande du maintien des services d'urgence du CLSC de Pohénégamook
- 7- Résolution - enjeux camp de jour
- 8- Application TARGA pour les premiers répondants
- 9- Adoption des états financiers de l'exercice 2024 pour la CDE
- 10- Renouvellement annuel URSL
- 11- Fin de stage et embauche à durée déterminée - Jean-Christophe Labrie
- 12- Résultat d'appel d'offres et octroi de contrat pour le tamisage
- 13- Affaire nouvelle
 - A) Association des Pompiers de l'Est-du-Québec
- 14- Période de questions
- 15- Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2025-43

Après lecture, il est proposé par Mme Émilie Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'adopter l'ordre du jour et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

Adoptée

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

RÉSOLUTION 2025-44

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Cynthia Dumont, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu d'adopter le procès-verbal du 3 février 2025.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25

FÉVRIER 2025 RÉSOLUTION 2025-45

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Émilie Belzile, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2025.

Adoptée

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2025

RÉSOLUTION 2025-46

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des *comptes payés* de 32 006.45 \$ en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 3 février 2025 ;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des salaires payés de 27 107.37;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des *comptes à payer* de 65 665.10 \$ fait conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale ;

ATTENDU QUE le conseil prend comptent des *dépenses d'investissement à payer* (subventionnés) de 895.51\$;

SUR PROPOSITION de M Jérémy Robert, il est unanimement résolu par les membres du conseil municipal d'approuver la liste des comptes payés ainsi que des comptes à payer et d'autoriser leurs paiements.

Adoptée

5. CORRESPONDANCE

**A) REPRÉSENTANT MUNICIPAL – OMH
RÉSOLUTION 2025-47**

SUR LA PROPOSITION DE Mme Émilie Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents et résolu que Mme Claudia Lavoie demeure représentante municipale sur le CA de l'OMH jusqu'à la fin de son mandat de conseillère.

Adoptée

**B) REPRÉSENTATION MUNICIPALE AU SOUPER-GALA-BÉNÉFICE DU FESTIVAL
LE TREMLIN DE DÉGELIS RÉSOLUTION 2025-48**

SUR LA PROPOSITION DE Mme Émilie Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'autoriser la dépense pour 2 billets au Souper-gala-bénéfice du Festival Le Tremplin de Dégelis.

Adoptée

**C) ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE DHC AVOCAT POUR LA
RÉCUPÉRATION DES TAXES IMPAYÉES RÉSOLUTION 2025-49**

SUR LA PROPOSITION DE Mme Émilie Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'accepter l'offre de DHC avocat et d'en autoriser la dépense.

Adoptée

**6. APPUI – DEMANDE DU MAINTIEN DES SERVICES D'URGENCE DU CLSC DE
POHÉNÉGAMOOK RÉSOLUTION 2025-50**

CONSIDÉRANT QUE l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) a exprimé, dans son communiqué du 10 février 2025, de vives préoccupations quant à la décision du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent de réduire les heures d'ouverture du laboratoire au CLSC de Pohénégamook en raison d'une pénurie de technologistes médicaux;

CONSIDÉRANT QUE cette situation soulève de fortes inquiétudes au sein de la population locale et régionale quant à l'accessibilité et à la continuité des soins de santé d'urgence à proximité;

CONSIDÉRANT QUE l'urgence de Pohénégamook, disponible 24h/24, joue un rôle crucial dans la santé et la sécurité de la population, étant l'un des seuls points de services de ce type dans la région;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

CONSIDÉRANT QUE la réduction des heures d'ouverture de l'urgence ou une diminution de l'offre de services actuelle obligerait la population locale et régionale à parcourir de longues distances pour se faire soigner, ce qui augmenterait drastiquement les risques pour leur santé lors des situations d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la continuité des services d'urgence 24h/24 ainsi que le maintien d'une offre de services adéquate contribuent à la sécurité de l'ensemble de la population, et qu'il est d'autant plus crucial de répondre aux besoins de santé des aînés et des clientèles vulnérables qui doivent pouvoir bénéficier d'un accès rapide aux soins en tout temps;

CONSIDÉRANT QU'une diminution de la couverture des services d'urgence à Pohénégamook entraînerait un effet domino en accentuant la pression sur les autres urgences du Bas-Saint-Laurent, ce qui fragiliserait l'ensemble du réseau de santé régional;

CONSIDÉRANT QUE la présence de services de santé de proximité est un facteur déterminant pour assurer une qualité de vie adéquate aux citoyens des régions, en garantissant leur accès à des soins d'urgence rapides et efficaces;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Cynthia Dumont appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu :

QUE la municipalité d'Auclair appuie la démarche visant à maintenir les services d'urgence 24h/24 sans aucune réduction d'offre de services au CLSC de Pohénégamook, afin de garantir une couverture adéquate des soins de santé pour l'ensemble de la région;

QUE la municipalité d'Auclair réaffirme l'importance de maintenir des services de proximité pour répondre aux besoins de la population locale et des communautés environnantes;

QUE la présente résolution soit transmise à la Ville de Pohénégamook afin de lui témoigner officiellement son soutien dans cette démarche et d'appuyer ses actions auprès des instances concernées.

Adoptée

7. CAMP DE JOUR – ENJEUX RÉSOLUTION 2025-51

CONSIDÉRANT QUE la municipalité sort de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

CONSIDÉRANT QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

CONSIDÉRANT QUE ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

CONSIDÉRANT tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particulier physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

CONSIDÉRANT la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu :

QUE la municipalité d'Auclair soutien la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

QUE cette résolution soit acheminé à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation.

Adoptée

**8. DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE
RÉSOLUTION 2025-52**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec hausse importante des coûts pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Émilie Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu :

DE demander au Gouvernement de Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

DE transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, M. François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à madame la députée Amélie Dionne.

Adoptée

**9. APPLICATION TARGA POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS
RÉSOLUTION 2025-53**

SUR LA PROPOSITION DE Mme Cynthia Dumont appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu d'intégrer l'application TARGA pour les premiers répondants et d'en autoriser la dépense de frais unique de 685\$ ainsi que l'abonnement pour 36 mois de 2 784\$.

Adoptée

**10. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2024 POUR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'AUCLAIR
RÉSOLUTION 2025-54**

SUR LA PROPOSITION DE Mme Émilie Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'adopter les états financiers de la CDE pour l'exercice 2024 tel que présenté.

Adoptée

**11. RENOUVELLEMENT - ADHÉSION ANNUELLE DE L'URSL
RÉSOLUTION 2025-55**

SUR LA PROPOSITION DE Mme Émilie Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu de procéder au renouvellement annuel avec l'URSL et d'en autoriser la dépense de 90\$.

Adoptée

**12. FIN DE STAGE POUR JEAN-CHRISTOPHE LABRIE ET EMBAUCHE À DURÉE DÉTERMINÉ - SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL
RÉSOLUTION 2025-56**

CONSIDÉRANT QUE M. Labrie a effectué un stage au garage municipal à la suite de ses études de camionnage;

CONSIDÉRANT son intérêt à travailler pour la municipalité d'Auclair comme déneigeur;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et le conseil municipal considèrent sa candidature pour la saison hivernale 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu :

QUE la municipalité procède à l'embauche de M. Jean-Christophe Labrie à durée déterminée (1^{er} mai) à raison de 2 journées par semaine (samedi et dimanche) dans le but de poursuivre sa formation en déneigement et développer ses habiletés en vue de la prochaine saison hivernale.

QUE Mme Dominique Létourneau, directrice générale, est autorisée à rédiger et la signer un contrat de travail à durée déterminée.

Adoptée

13. RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR LE TAMISAGE ET OCTROI DE CONTRAT RÉSOLUTION 2025-57

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation pour les travaux de tamisage 2025;

CONSIDÉRANT QUE les entrepreneurs suivants ont été invités à soumissionner :

- Excavation MTJP
- Excavation Joseph Dumont
- Gravier Bérubé & Fils
- Excavation Émilien Ouellet

CONSIDÉRANT QUE les modalités de soumission exigeaient la réception des soumissions au plus tard le lundi 3 mars à 11 h;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu d'octroyer le contrat de tamisage à Excavation Joseph Dumont, seul soumissionnaire conforme, et d'autoriser la dépense de 5,70\$ / tonnes pour 3 000 tonnes ce qui représente une dépense totale de 17 100\$ avant taxes.

Adoptée

14. AFFAIRE NOUVELLE

A) ASSOCIATION DES POMPIERS DE L'EST-DU-QUÉBEC – INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS POUR OLIVIER GRONDIN RÉSOLUTION 2025-58

SUR LA PROPOSITION DE Mme Cynthia Dumont, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu :

QUE la municipalité d'Auclair inscrit M Olivier Grondain à la journée de sensibilisation de feux de forêt au coût de 40\$ ainsi qu'au colloque « Être connecté à la réalité et en prévention » au coût de 110\$.

Adoptée

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont été posées au fur et à mesure, suivant le déroulement de la séance

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

16. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION 2025-58

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Cynthia Dumont que la séance soit levée à 20h21.

« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Bruno Bonesso, maire

Dominique Létourneau, directrice générale